

Paris, le 18 mai 1788

N^o 20

in welchem es ist dass die
persönlichen Erbes ne können u. es
Ecrit au Baron le 28 May

~~M. de la Roche
M. de la Roche
le 18 May~~

Vous sçavez, Monsieur, que dans le comité chez M. l'Archevêque de Sens ou vous assistâtes, je pensai qu'il étoit urgent de statuer sur le sort des paquebots. On résolut au contraire de ne prendre à cet égard un parti définitif que dans le courant du mois prochain. Dans cet état des choses mon opinion est qu'il faut en attendant, autant qu'il est possible jusqu'à cette époque la régularité du service. Je vais communiquer la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire à M. le Culteur de la Noiraie, qui a été exclusivement chargé de cette partie, dont on n'a aucune connoissance dans les bureaux du département, et chercher les moyens d'obvier à l'interruption de l'ordre dont le public souffriroit.

Comme il n'est pas possible cependant de revenir sur le passé, et de faire qu'il ait été expédié un paquebot le premier de ce mois pour les Antilles, et un autre le 15 pour New York, j'accède fort à la proposition que vous me faites dans le post-scriptum de votre lettre, et vous invite à faire passer les dépêches qui ont l'une ou l'autre destination par la voie des bâtiments marchands afin que la correspondance épistolaire ne souffre aucune interruption, ce qui seroit un malheur public.

Agriez les assurances de l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur
La Luzerne

M. le Baron d'Ogny